

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absente excusée : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Secrétaire de séance : MONIN Florence

Objet de la délibération : DM n°4 - Virement de crédit de chapitre à chapitre

Le maire informe l'assemblée de la décision 2025-005 du 31/12/2025 prise sur les conseils de la trésorerie pour permettre le paiement d'une facture d'investissement sur ce début d'année 2026 :

Article 1 :

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de permettre le règlement de dépenses à l'article 2151, il est procédé au virement de crédits suivant:

Section	Chapitre	Compte	Montant
Investissement	16	1641	- 4 000 €
Investissement	21	2151	4 000 €

Article 2:

Le montant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre opérés en comparaison des dépenses réelles hors dépenses de personnel depuis le début de l'année s'élève à :

Section	Montant	%/Dépenses réelles
Fonctionnement	0	0
Investissement	4 000 €	0,76 %

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.